AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-6-76203200

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)
ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 56 26 mai 1976

VIGNE

Oïdium - Renouveller la protection vis-à-vis de l'Oïdium.

Mildiou - Un traitement appliqué dès réception ne s'impose que dans les régions les plus touchées par les pluies du 18 au 20 mai, soit :

Ardèche : 145 - 146 et 147 - Isère : 115
Loire : 4 - 5 - 11 et 12.

Tordeuses de la grappe - Etendre le traitement préventif à tous les vignobles sujets aux attaques de Cochylis. Là, où ce type d'intervention n'aura pas été réalisé, un traitement de type curatif doit être envisagé dans les derniers jours du mois de mai, dès l'apparition des premiers vers.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - La protection ne s'impose en toutes régions que pendant la période du 6 au 12 juin, au cours de laquelle apparaitront les taches issues des contaminations du 19 au 20 mai. Toutefois, une précipitation importante survenant bien avant le 6 juin necessiterait un renouvellement plus rapide du traitement précédent.

Anthracnose du cerisier - Les conditions favorables indiquées dans le bulletin précédent n'ayant pas été réalisées, il n'y a pas lieu d'appliquer un traitement avant la récolte.

Tordeuse orientale du pêcher - La protection sera maintenue sur les seuls arbres peu chargés par un traitement aux environs du 5 juin.

Carpocapse sur pommes et poires - Les fortes poussées chaudes des dernières semaines ont provoqué des éclosions assez massives de papillons du carpocapse qui a rapidement prouvé des conditions favorables à son activité - Toutefois un premier traitement ne s'impose que sur les arbres très peu chargés ou ayant souffert du gel.

Il se situera du 28 au 31 mai dans les régions N° 12 - 24 - 26 - 103 - 122 - 124 - 131 - 132 - 133 - 134 - 141 - 142 et 147.

Il se situera du 30 mai au 2 juin dans les régions N° 8 - 9 - 21 - 22 - 23 - 37 - 40 - 41 - 52 - 81 - 85 - 87 - 101 - 102 - 104 - 107 - 110 - 111 - 115 - 119 - 121 - 125 - 129 - 135 - 143 - 145 et 152.

CULTURES MARAICHERES

Asperge - Rouille - Lorsque le feuillage est suffisamment développé traitez contre cette maladie avec du manèbe : 1 kg 6 m.a/ha.

Celeri - Septoriose - Poursuivre la protection des plançons.

Chou - Cecidomyie du chou-fleur - Dans les cultures où les dégâts de ce parasite sont à craindre effectuer régulièrement jusqu'à la formation de la "Tête" des pulvérisations à base de Parathion.

.../...

P. 236

....

Mouche du chou - Le traitement du sol peut être effectué avec le : Chlorfenvinphos 5 kg/ha - diazinon 8 kg/ha, trichloronate 2 kg 5/ha. Ces doses sont celles pour un traitement en plein, il est conseillé dans la mesure du possible de localiser le traitement sur le rang, la quantité de produit mise en oeuvre devra donc être réduite.

Après la plantation, on peut localiser le traitement au pied du chou à l'aide des granulés insecticides cités ci-après.

Après la reprise il est également possible d'utiliser en arrosage (1 l de bouillie pour 10 plants) le : bronophos 50 gr/ha, diazinon 40 gr/hl, dièthion 30 gr/hl. Le lindane peut être utilisé en poudrage.

Cucurbitacées - Anthracnose ou nuile rouge - Dès la protection des premières taches, traitez tous les 8 à 10 jours avec un fongicide à base de bénomyl 30 gr/hl, carbendazim 30 gr/hl, dichlone 80 gr/hl, mancozèbe 160 gr/hl, méthylthiophanate 70 gr/hl.

Cladosporiose ou nuile grise - Contre cette maladie sont également efficaces : bénomyl, carbendazim, manèbe et mancozèbe à 250 gr m.a/hl, et le méthylthiophanate.

Oïdium - Dès l'apparition des premières taches traitez régulièrement tous les 8 à 10 jours avec un fongicide à base de bénomyl, chinomèthionate, dinocap, ditalinfos, méthylthiophanate, pyrazophos, thiophanate.

Desherbage - Il peut être envisagé aussitôt après le semis ou le repiquage, le naptalame s'utilise à 3 kg/ha.

Poireau - Teigne - La protection des plançons doit être envisagée avec un insecticide à base de : azinphos 40 gr/hl, bacillus thuringiensis, carbaryl 75 gr/hl, chlorfenvinphos 40 gr/hl, malathion 75 gr/hl, méthidathion 30 gr/hl, parathion éthyl 25 gr/hl, parathion méthyl 40 gr/hl, phosalone 60 gr/hl, tétrachlorvinphos 150 gr/hl.

Oignon - Thrips - Les insecticides cités ci-dessus sauf le carbaryl et le bacillus thuringiensis permettent de combattre ce ravageur.

Araignées et Pucerons toutes cultures - Dès l'apparition de l'un ou de l'autre de ces ravageurs utilisez l'un des insecticides réservés à cet usage et cités dans Phytoma février 1976, page 27, en ayant soin de respecter scrupuleusement les délais d'emploi.

La section Avertissements Agricoles et le technicien chargé des questions maraîchères

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de Circonscription par interim,

P. LATARD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.